# Convention de financement participatif avec collecticity

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a obtenu des services fiscaux un rescrit fiscal pour la création d'un city stade, afin de finaliser cette opportunité, il convient de signer une convention avec une plateforme de souscription.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer cette souscription publique avec la plateforme de crowdfunding Collecticity moyennant des frais de dossier s'élevant à 300 € remboursé à la fin de l'opération et des frais de gestion forfaitaires s'élevant à 6,6 % du montant total des dons

Le Conseil vote à 12 voix pour et 1 abstention (Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE)

#### FDE: Adhésion de la Commune d'Albert

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie et qu'il appartient aux Communes de prendre une délibération pour émettre un avis sur cette adhésion.

Le Conseil vote à 13 voix pour

# <u>Prestation en rapport avec la qualité de l'air dans les ERP</u>

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet « prestation en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public ». Des diagnostics techniques présentant une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et d'autre part la réalisation d'une campagne de mesures de polluants conformément aux obligations réglementaires seront réalisés sur l'école. Cette opération rentre dans le cadre du groupement de commandes avec la FDE délibérée lors de la réunion de Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

Le coût total TTC de l'opération est de 1562  $\in$  frais du coordonnateur compris.

Le Conseil vote à 13 voix pour

#### Passage à la M57

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le passage à la Nomenclature M57 est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Commune de Bourseville s'est engagée à passer à cette nouvelle nomenclature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette instruction a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

- Productions de nouveaux états financiers
- Une nomenclature par chapitre nature plus développée
- La production d'une nouvelle nomenclature par fonction
- L'application de nouvelles règles d'amortissement
- La nécessité d'une dématérialisation totale des actes budgétaires
- Une révision des ratios financiers

Le Conseil vote à 13 voix pour

#### Contrat d'apprentissage : utilisation du matériel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le 15 décembre 2021, un contrat d'apprentissage a été recruté, cet agent étant mineur il convient de délibérer sur les tâches qu'il peut effectuer et le matériel utilisé.

- Tondre les espaces verts de la commune => tondeuse
- Débroussailler et désherber => débroussailleuse
- Fleurissement
- Arroser
- Tailler les arbres et les haies => taille haie
- Assurer la propreté du domaine public
- Nettoyer le matériel utilisé

Le Conseil vote à 13 voix pour

#### **Convention CCV / INTRAMUROS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Vimeu par délibération en date du 29 septembre 2021 a décidé de déployer pour l'ensemble des communes l'application Intramuros, la Commune étant déjà adhérente à cette application doit délibérer pour transférer son contrat auprès de la CCV.
Le coût de l'adhésion commune annuel s'élève à 0.10 cts par habitant soit environ 70 € / an.
Pour rappel lorsque la commune adhère seule le coût trimestriel est de 72 € / trimestre.
Le Conseil Vote à 13 voix pour

#### Recrutement des animateurs ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à recruter les animateurs pour surcroît d'activité.

Les saisonniers non diplômés, en stage pratique ou diplômés seront rémunérés par référence à un

grade de la filière animation correspondant aux fonctions exercées et au niveau de qualification obtenu.

FONCTION	GRADE DE REFERENCE	ECHELON	
Animateur diplômé	Adjoint territorial d'animation	5ème échelon	
Animateur stagiaire	Adjoint territorial d'animation	3ème échelon	
Animateur non diplômé	Adjoint territorial d'animation	1 <sup>er</sup> échelon	

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de recruter 4 animateurs pour le mois de juillet Le Conseil vote à 13 voix pour

#### Dissolution régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par message du 16 février dernier, la Trésorerie demande aux collectivités, dans une démarche d'optimisation du fonctionnement des régies de réduire son nombre.

La Commune dispose de 2 régies recettes et 1 régie d'avance, une réflexion doit être portée sur les 2 régies recettes

- Camping-car
- Diverses manifestions (CSC + manifestations)

2 solutions sont possibles:

- Regrouper les 2 régies en une
- Supprimer la régie diverses manifestation Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer la régie diverses manifestation, d'encaisser par titre les locations du Centre Socio Culturel et de déléguer au Comité des fêtes l'organisation des manifestations (feu de la Saint Jean, 14 juillet, fête locale, soirée théâtrale...) Il convient de réunir rapidement les habitants qui souhaitent s'investir dans la vie locale pour la création du Comité des fêtes.

La régie Camping-car est conservée en l'état. Le Conseil vote à 13 voix pour

# Adhésion à la compétence « maîtrise de la demande en Energie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un agent de la FDE concernant le système de chauffage des bâtiments communaux. Actuellement les bâtiments sont chauffés de manière permanente au gaz naturel.

Plusieurs solutions alternatives peuvent être proposées :

- La géothermie
- Chaudière biomasse

Pour qu'une étude soit réalisée par la FDE, la collectivité doit adhérer au groupement de commande de « la maîtrise de la demande en

énergie » de la FDE moyennant la somme de 140 € par an et par bâtiment.

Monsieur le Maire propose que cette étude porte sur les écoles et le Centre Socio Culturel. Le Conseil vote à 13 voix pour

#### <u>Réflexion sur la création d'une Maison des</u> <u>Assistantes Maternelles</u>

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil puisse réfléchir à l'installation d'une Maison des Assistantes Maternelles dans les locaux de l'école maternelle, il indique en avoir au préalable discuté avec l'équipe enseignante qui n'y voit pas d'objection.

Il y a une forte demande d'assistantes maternelles sur la commune mais leur nombre ne cesse de diminuer. La volonté de l'équipe municipale étant la sauvegarde de l'école il semble indispensable de trouver une solution.

Madame JOLLY et Madame PLOUARD se proposent de travailler sur le dossier, il faudra au préalable réaliser une étude de faisabilité et prendre attache auprès de la CAF.

#### **Divers**

Lecture du courrier de remerciements de Monsieur Lesueur et Madame Valois pour la réfection du chemin du Tour des Haies

Lecture de la carte de remerciements des enfants et des enseignantes lors du séjour au ski

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les permanences du bureau de vote

Les travaux du Chemin des Templiers sont presque terminés, il ne reste plus qu'à réaliser les 4 merlons.

Les arbres chemin Moulin Nanette, chemin d'Ault et chemin des Templiers ont été taillés.

Un arbre malade a été retiré sur la place, un nouveau a été planté

Monsieur le Maire remercie Monsieur DURET et Madame DURET pour l'avoir représenté lors de la commission de sécurité du Centre Socio Culturel

L'implantation du city stade a lieu le 12 avril, la pose du terrain devrait intervenir vers le 15 mai

Monsieur DELRUE souhaite organiser un loto pour la Caisse de écoles. Madame HOLLEVILLE lui

demande de ne pas le prévoir le même mois que celui de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Maire regrette le manque d'implication des élus et des associations à l'opération Hauts de France Propres, il n'y avait que 3 participants

Madame HOLLEVILLE précise que 8 conseillers

ont participé au repas des aînés

Fin de réunion 21h00

#### Vote des taux 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2021, le Conseil avait décidé d'augmenter les taux de 4 %, il propose cette année de les laisser à l'identique à savoir :

- taxe sur le foncier bâti : 43.90 %
- taxe sur le foncier non bâti : 39.58 %
- CFE: 20.11 %

Il précise que le budget primitif 2022 a été établi avec ces taux.

La Conseil vote à 11 voix pour

Arrivée de Madame SANNIER Audrey, le Conseil passe donc à 13 voix.

#### Affectation du résultat

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au vote du Compte Administratif, il convient pour établir le budget de voter au préalable l'affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEM	ENT DE L'EXERC	ICE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		96 576 66 6
B Résultats antérieurs reportés		
figne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		326 203 58 6
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		422 780.24 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 902 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		-116 604.48 €
E_Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-116 604.48 €
AFFECTATION = C	=G+H	422 780.24 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement     G = au minimum, couverture du besoin de financement F		116 604 48 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		306 175.76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	3	0.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter 116 604,48 € pour couvrir le besoin de financement.

Le Conseil vote à 13 voix pour

#### Vote du Budget

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif suivant :

CHAPITRE	MONTANT	
11 Charges à caractères générales	168 001.36 €	
12 Charges du personnel	252 450.00 €	
22 Dépenses imprévues	19608.80 €	
023 Virement à la section de fonctionnement	203 588.00 €	
042 Opération d'ordre	897.00 €	
65 Autres charges de gestion courante	57 013.97 €	
66 Charges financières	18 000.00 €	
67 Charges exceptionnelles	2 000.00 €	
68 Dotations aux amortissements et provisions	120 600.00 €	
TOTAL	842 159.13 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMEN	т	
CHAPITRE	MONTANT	
002 Excédent antérieur reporté	306 175.76 €	
13 Atténuations de charges	8 000.00 €	
042 Opérations d'ordre	1 485.00 €	
70 Produits des services	26 820.37 €	
73 impôts et taxes	318 501.00 €	
74 Dotations et participations	165 177.00 €	
75 Autres produits de gestion courante	16 000.00 €	
TOTAL	842 159.13 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMEN	T		
CHAPITRE	MONTANT 116 604.48 €		
001 Solde d'exécution d'investissement reporté			
10 Dotations Fonds divers	2 313.46 €		
040 Opérations d'ordre	1 485.00 €		
16 Remboursement d'emprunt	84 000.00 €		
20 Immobilisations incorporelles	30 000.00 €		
21 Immobilisations corporelles	118 686.54		
TOTAL	353 089.48		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	•		
CHAPITRE	MONTANT		
021 Virement de la section de fonctionnement	203 588.00 €		
040 Opérations d'ordre	897.00 €		
10 Dotations Fonds divers	127 604.48 €		
13 Subvention d'investissement	21 000.00 €		
TOTAL	353 089.48 €		

Il rappelle que beaucoup de projets sont en cours de réalisation :

- Le chemin des templiers
- Le city stade
- La rénovation du clocher de l'église
- Les dépenses afférentes à la mise aux normes du Centre Socio Culturel

Le Conseil vote à 13 voix pour

#### Convention avec la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a obtenu des services fiscaux un rescrit fiscal pour les travaux de rénovation du clocher de l'église, afin de finaliser cette opportunité, il convient de signer une convention avec une plateforme de souscription.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer cette souscription publique avec la

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer cette souscription publique avec la Fondation du Patrimoine moyennant des frais de dossier s'élevant à 150 € et des frais de gestion forfaitaires s'élevant à 6 % du montant total des dons.

Le Conseil vote à 13 voix pour

#### REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022 A 18H30

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Mmes DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, PLOUARD, SANNIER (arrivée au point n° 8) et Mrs CAUX, DENTIN, DURET, HEDIN, BEAURAIN, PILOY, DELRUE

Pouvoirs: Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE Guy pouvoir à Madame SANNIER Audrey

Absents: Mme CHARLET.

## Approbation du Compte rendu du 10 décembre 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 11 pour.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur DELRUE Jean-André est désigné secrétaire de séance

#### Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire confirme la cohérence du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal d'approuver le compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.

Le Conseil vote à 11 voix pour

#### Election d'un président de séance

Le Maire ne pouvant légalement participer à la délibération concernant le compte administratif, il propose d'élire un Président de séance

Madame DURET Marie-Laure propose sa candidature

Le Conseil vote à 11 voix pour Madame DURET Marie-Laure est élue présidente de séance

#### Approbation du Compte Administratif

Madame DURET Marie-Laure expose au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2021, en détaillant les recettes et les dépenses.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT		
011 CHARGES A CARACTERES GENERALES	119 005.25	013 ATTENUATION DE CHARGES	13 074.31	
012 CHARGES DE PERSONNEL	227 109.07	042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 485.00	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0.00	70 PRODUITS DES SERVICES	36 137.03	
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	51 214.02	73 IMPOTS ET TAXES	326 543.65	
66 CHARGES FINANCIERES	18 503.31	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	119 298 89	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200.66	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	15 633.16	
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	123.57	76 PRODUITS FINANCIERS	1.50	
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	559.00	
TOTAL DEPENSES	416 155.88	TOTAL RECETTES	512 732 54	
		RESULTAT REPORTE	326 203.58	
		TOTAL	838 936.12	
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	422 780.24	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSE	MENT	RECETTES RELLES D'INVESTISSEN	MENT	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 485.00			
16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	81 584.26	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	6 964.04	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 499.26	1068 AFFECTATION	122 765.61	
TOTAL DEPENSES	123 568 52	TOTAL RECETTES	129 729.65	
RESULTAT REPORTE	122 765.61			
TOTAL	246 334.13			
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	116 604.48			
	EN	SEMBLE		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	116 604.48	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	422 780.24	
		EXCEDENT CUMULE	306 175.76	

Le Conseil vote à 11 voix pour

Monsieur le Maire remercie Madame DURET pour ces explications et le Conseil pour la confiance apportée.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance

Il fait part au Conseil de l'analyse financière de la Commune qui montre que la CAF Nette est une nouvelle fois positive à hauteur de 15 000 € et que la trésorerie représente 9 mois de dépenses réelles de fonctionnement.

#### Vote de subvention aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 6 associations locales sur 9 ont retourné les dossiers de demande de subvention. Il rappelle les subventions versées en 2021 et donne lecture des dossiers de subvention, il précise les subventions demandées au titre de l'année 2022.

Monsieur CAUX (société de chasse), et Madame DURET (Notre Dame des Anges), ne prennent pas part aux discussions et aux votes concernant les associations dont ils sont membres du bureau.

	2021	Demande 2022	2022	Vote
Jardins ouvriers	70 €	70 €	70 €	11
Société de chasse	70 €	70 €	70 €	10
JSB	500 €	1 000 €	750 €	11
Notre Dame des Anges	100 €	100 €	100 €	10
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €	100 €	100 €	11
Lire à Bourseville	150 €	150 €	150 €	11
Resto du Cœur	50 €	0 €	0€	11
	070 €	1 200 €	1 240 €	

#### INFOS

Pensez à télécharger l'application Intramuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



## Vente de pupitres d'écolier



**PUPITRE DOUBLE 45 €** 



**PUPITRE SIMPLE 30 €** 



L'utilisation des engins à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses...) est autorisée uniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, le dimanche et jours fériés 10h00 à 12h00

#### MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES POUR LE BIEN DE TOUS

Les feux sont interdits sur la commune

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi – mardi – jeudi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi: 13h30 – 16h00

#### PERMANENCES DES ELUS

Monsieur le Maire : Sur Rendez-vous

Madame HOLLEVILLE Géraldine : le jeudi après-midi sur rendez-vous / le samedi de 11h00 à 12h00

Madame DURET Marie-Laure: le mercredi de 11h00 à 12h00

### **PHOTOS**



Agrandissement des terrains de pétanque



Implantation du futur City Stade

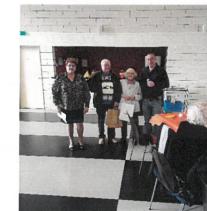


Chemin de Templiers



Repas des aînés





Les doyens mis à l'honneur





# BULLETIN INFOS

## BOURSEVILLE

Avril 2022

## EDITO DU MAIRE

Chers(es) Boursevillois(es), le premier conseil municipal de cette nouvelle année vient de se dérouler. Il a été question du budget 2022 et de la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion. Vous pourrez voir que le conseil en place maitrise le budget et la trésorerie.

Nous avons investi dans quelques domaines qui ne pouvaient plus attendre.

- La rénovation des fenêtres d'une partie de l'école, (malheureusement sans subventions)
- La dernière traite de l'aire de jeux payée en 2021 soit environ 21kE
- Le nouveau camion (un service aux habitants)
- L'aménagement des horaires de garderie, le changement de fournisseur (l'ESAT de Woincourt) pour la restauration scolaire.

Je ne vais pas tous les citer, mais encore de nombreux en cours ou à venir!

Vous pourrez remarquer aussi que des travaux d'entretien de nos chemins ont aussi été réalisés ces derniers temps. Chemin des Templiers, chemin du lavoir, chemin Valentin et chemin du tour des haies. Ainsi que des plantations de haies et de fascines pour éviter les coulées de boues.

Les « gros travaux » de la rue de Tully à Martaigneville débuteront eux en 2023.

La COVID nous ayant fait prendre du retard, mais aussi les nouvelles normes que nous devons respecter.

En ce qui concerne nos finances elles se maintiennent à un bon niveau puisque en ne prenant « que » 7 KE dans la trésorerie nous avons réussi à garder une Capacité d'Auto-Financement à une valeur positive de 15KE.

Je sais que l'avenir nous réserve de grosses dépenses mais nous ne pouvons plus reculer (travaux de voirie).

Vous avez surement dû entendre parler du rescrit fiscal que nous avons obtenus concernant le financement du « city-stade » et la rénovation du clocher de l'église. Nous devons également supporter la charge financière (4 100 €) du portillon installé à l'église suite à la défection du mécène. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui veulent défiscaliser à se rendre sur les sites internet dédiés et validés par le conseil municipal.

Je vous laisse découvrir ce premier Bulletin Infos 2022. En vous souhaitant bonne lecture. Et j'aurais grand plaisir à vous rencontrer lors des différentes manifestations à venir...

Le Maire

Yannick CAUX

#### A VOS AGENDAS

7 mai : réunion de création du comité des fêtes à 9h00 en Mairie

8 mai : commémoration à 10h30 en Mairie

12 et 19 juin : élections législatives

23 avril / 28 mai / 18 juin : concours de pétanque organisé par la JSB

22 mai : rando VTT et marche organisée par l'AVBS

26 mai : repas organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Mairie de Bourseville 305 Grande rue 80130 BOURSEVILLE

03.22.30.20.33

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : M. CAUX, M. DURET, Mme HOLLEVILLE, Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-boureville.fr

**IPNS**